

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

ESS - FRANCAIS : RENFORCEMENT EN ORTHOGRAPHE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 03 81 01 U21 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 1994,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ESS – FRANÇAIS RENFORCEMENT EN ORTHOGRAPHE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation a pour objectif de renforcer l'expression écrite des étudiants inscrits dans l'U.E. "ESS. FRANCAIS 1" par la compréhension et la maîtrise des règles orthographiques généralement requises à ce niveau d'apprentissage.

Participer à l'épanouissement de qualités personnelles permettant d'assurer son rôle dans la société présente et future

- ◆ faire prendre conscience de ses possibilités et renforcer la confiance en soi ;
- ◆ développer l'habitude de recourir à des outils de référence pour la maîtrise de l'expression écrite (dictionnaires, ouvrages de référence en grammaire, etc.) ;
- ◆ développer des aptitudes à l'application de méthodes de travail efficaces (ordre, clarté, précision) ;
- ◆ faciliter l'intégration des connaissances dans un réseau ordonné de connaissances;
- ◆ développer le goût de la communication écrite.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- S'exprimer par écrit:
 - ♦ écrire (sous la dictée) un texte de niveau de langue courante d'au moins 20 lignes :
 - avec une orthographe correcte,
 - avec une ponctuation cohérente,
 - en coupant correctement les mots.
- Démontrer une connaissance suffisante de la langue :
 - ♦ répondre correctement à un questionnaire d'analyse grammaticale portant sur les notions suivantes:
 - maîtrise de la conjugaison des verbes réguliers et irréguliers (les plus courants) à tous les modes et tous les temps (voix passive et active, formes interrogative et pronominale);
 - identifier les mots appartenant à une même famille et à un même champ sémantique.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR délivré soit par l'enseignement général, soit par l'enseignement technique, soit par l'enseignement de promotion sociale, soit par le Jury de la Communauté française.

2.3. Inscription

L'inscription à cette unité ne peut se concevoir qu'en parallèle avec l'inscription à l'UE " ESS Français 1".

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Orthographe française	C.G.	A	32
3.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40

4. PROGRAMME

Dans le cadre d'un schéma de communication, l'étudiant doit être capable de s'exprimer par écrit en utilisant les normes de ce mode d'expression:

- ♦ utiliser adéquatement les règles générales et les règles particulières avec exceptions:
 - du pluriel des noms (y compris noms composés et étrangers),
 - du féminin des noms,
 - des accords du verbe (un ou plusieurs sujets);
 - des accords de l'adjectif (adjectifs numériques, verbaux, de couleur, quelque, même, tout, mi, demi, ci-joint...),
 - de la conjugaison des verbes réguliers et irréguliers, pronominaux, à tous les modes et temps,
 - des homophones,
 - de la ponctuation,
 - de l'orthographe d'usage (doubles consonnes, début ou fin de mots, etc..).

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

En fin de formation, l'étudiant devra maîtriser, dans le cadre d'une communication, les compétences de l'expression écrite :

♦ *écrire un message de portée générale en respectant les règles de lisibilité, ponctuation, paragraphes, disposition, précision et adéquation au lexique, adaptation au destinataire et **tout particulièrement l'orthographe;***

LE DEGRE DE MAITRISE sera atteint s'il a pris conscience d'une méthode de travail adéquate pour surmonter les difficultés de ce mode d'expression.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Comme l'objectif de cette U.E. est de renforcer la maîtrise de l'orthographe dans les diverses expressions écrites prévues dans l'apprentissage de l'U.E. "ESS FRANCAIS 1", il est donc recommandé de n'organiser aucun regroupement avec des étudiants non inscrits dans cette dernière.